

s'occupent des droits de la personne et du développement et les juristes et législateurs pourraient travailler avec les femmes et les hommes qui s'efforcent de créer une société plus démocratique. Ces interventions doivent cependant être coordonnées et s'adapter au fur et à mesure que les besoins changent et que les conditions évoluent. Elles doivent également être à long terme.

Enfin, il faut souligner deux autres points. Lorsqu'on songe à l'égalité des sexes et à la consolidation de la paix, il importe de reconnaître la grande diversité d'expériences, et donc de besoins, des femmes dans des pays en voie de reconstruction. Selon toute probabilité, il n'y a pas deux pays, ni même deux groupes au sein d'un pays, qui seront confrontés aux mêmes problèmes et exposés aux mêmes occasions. Tout en gardant cette constatation à l'esprit, il importe cependant de reconnaître les façons dont les femmes dans différents pays en voie de reconstruction peuvent s'entraider. Sandra Moran a indiqué comment sa rencontre d'autres femmes de l'Amérique centrale à l'occasion de conférences régionales il y a plusieurs années avait été utile (Moran, interview). De la même façon, des femmes du Rwanda ont bénéficié de l'occasion d'échanger avec des femmes du Zimbabwe leurs expériences et leurs stratégies durant et après des conflits (Zimbabwe Women's Resource Centre, 1995). Le Canada doit trouver des façons d'appuyer ce genre de réseautage transnational des femmes.

Le Canada est réputé internationalement pour son travail dans les dossiers des droits de la personne et de l'égalité des sexes et du développement (Moser, 1989 et Chowdry, 1995). En plus de formuler des politiques concrètes dans ces domaines, il a aussi cherché des changements afin d'opérer des changements en faveur des femmes sur la scène internationale. À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, par exemple, le Canada a pris l'initiative dans les négociations et a fait adopter un langage qui réaffirme « que le viol perpétré au cours d'un conflit armé est un crime de guerre et, dans certaines circonstances, un crime contre l'humanité ». (Programme d'action, 1996). Le Canada reconnaît non seulement que les femmes jouent un rôle clé dans le développement mais aussi qu'une société ne peut progresser sans prendre en compte les expériences qu'ont vécues les femmes en matière de violence et de sécurité. De plus, le Canada reconnaît que les femmes ont des droits inhérents. À cette fin, il est vital que le Canada incorpore l'expérience acquise dans sa politique de consolidation de la paix. C'est seulement si l'impact de l'égalité des sexes est bien évalué et si les besoins des différents groupes de femmes et d'hommes sont pris en compte qu'il pourra le mieux aider d'autres nations à bâtir une « infrastructure durable de sécurité humaine ». (Axworthy, 1996) **Quels sont les obstacles qui empêchent de mettre l'accent sur l'égalité des sexes a) au sein du gouvernement fédéral canadien, b) dans un pays en voie de reconstruction? De quelle façon l'intégration de l'égalité des sexes contribue-t-elle au mandat de la consolidation de la paix? De quelle façon nuit-elle à ce mandat? Comment différents groupes de femmes peuvent-ils être mis au service du processus de la consolidation de la paix?**

Annexe

Lignes directrices de l'ACDI relatives à l'analyse des rôles masculins et féminins

1) Quel est le groupe-cible (direct et indirect) de la politique, du programme ou du projet proposé? Qui y gagnera? Qui y perdra?